

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 27 JUILLET 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**INGAGIAMENTU FINANZIARIU DI A CULLETTIVITÀ DI  
CORSICA PÈ A CREAZIONE DI UNA PIATTAFORMA DI  
SERVIZII CUURDINATI D'ACCUMPAGNAMENTU 0-25  
ANNI À TITULU DI SPERIMENTU PER 3 ANNI**

**ENGAGEMENT FINANCIER DE LA COLLECTIVITÉ DE  
CORSE CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE  
PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT MULTIMODAL 0-25  
ANS À TITRE EXPÉRIMENTAL POUR 3 ANS**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse est engagée dans le soutien et le développement des établissements sociaux et médico-sociaux à travers ses compétences obligatoires en la matière. Au-delà de ces compétences, de nombreuses contractualisations témoignent de cet engagement et des soutiens financiers extra-légaux sont régulièrement débloqués afin de développer l'offre de service.

Aujourd'hui, le territoire de l'extrême sud est totalement découvert en matière d'établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) et l'ensemble de la population potentiellement concernée est donc contrainte de se déplacer vers les grands bassins de vie pour bénéficier d'une prise en charge adaptée.

En 2019, le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) présenté en assemblée prévoyait la création d'un centre d'accompagnement multimodal du handicap qui incluait l'ouverture de 4 places d'hébergement pour adultes de 20 à 59 ans sur le bassin du grand sud. Par délibération n° 19/237 AC du 25 juillet 2019, l'Assemblée de Corse émettait un avis réservé quant à une participation financière d'un montant de 100 000 € à ce projet. Cet avis réservé était motivé « compte-tenu du niveau insuffisant des financements mobilisés par l'agence régionale de santé au service du développement de l'offre médico-sociale sur le territoire insulaire ».

Si la réserve générale sur le niveau de financement insuffisant pour l'accueil persiste, le projet a aujourd'hui évolué et ne concerne plus l'accueil. Il devient en effet une plateforme d'accompagnement multimodal des 0-25 ans (PAMES), servant au repérage, au diagnostic et à l'orientation du handicap. Ce type de structure n'existe pas dans l'extrême sud et le retard de diagnostic puis de prise en charge amène une perte de chance pour les usagers.

Ce type de projets existe en revanche en Cismonte et la Collectivité de Corse y participe. C'est pourquoi, le Conseil exécutif considère à présent qu'il convient de soutenir financièrement la plateforme proposée.

Cette structure qui se veut expérimentale (3 ans, renouvelable 1 fois), a vocation à devenir une structure reconnue en tant qu'établissement social et médico-social (ESMS) si l'intérêt se confirme. Elle vise à renforcer l'offre médico-sociale du territoire de l'extrême-sud, élargie au Taravo Sartenais Valinco (partie limitrophe de l'extrême-sud) et à la Plaine orientale (partie limitrophe Corse-du-Sud).

Ses missions seront les suivantes :

- Accompagner le repérage précoce des troubles, notamment TND,

- Réaliser ou coordonner des interventions permettant de prévenir ou de réduire l'aggravation des troubles,
- Proposer de la guidance parentale ainsi qu'une fonction d'expertise aux partenaires et acteurs de droit commun,
- Anticiper et accompagner le passage à l'âge adulte,
- Soutenir l'accès à la citoyenneté,
- Coordonner les soins autour des situations individuelles dans un objectif de limitation des ruptures de parcours.

Elles sont similaires aux missions des équipes diagnostic autisme de proximité (EDAP) et des plateformes de coordination et d'orientation (PCO) portées par les centres d'action médico-sociale précoces (CAMSP) mais l'âge des personnes pouvant être prises en charge est étendu de 0 à 25 ans. Pour rappel, la Collectivité de Corse n'a pas d'obligation légale de financement des EDAP et PCO mais a fait le choix d'y participer concernant dans un cadre conventionnel car ces activités répondent au besoin de notre population.

L'Agence Régionale de Santé sollicite la Collectivité de Corse pour obtenir une part de financement de cette PAMES. Le budget estimé est d'1 million d'euros (prise en charge Sécurité Sociale) et la participation de la Collectivité, à titre expérimental pour 3 ans, pourrait être de 100 000 €. Il est proposé que cette somme soit imputée au budget de la DGASS, compte 5212, car ce financement concerne à la fois la direction de la promotion de la santé (0-6 ans) et la direction de l'autonomie (7-25 ans) ; une répartition entre les deux directions semble compliquée à établir.

Le projet qui est soumis aujourd'hui, dont le cahier des charges est joint en annexe, est éloigné du modèle présenté en 2019. Néanmoins, les missions du PAMES doivent être développées sur ce territoire aujourd'hui totalement découvert en offre médico-sociale.

Ainsi, la participation financière de la Collectivité au financement de cette expérimentation semble cohérente.

En conséquence il vous est proposé :

- D'approuver la participation de la Collectivité de Corse au financement de la plateforme d'accompagnement multimodal 0-25 ans à titre expérimental pour une durée de 3 ans, ainsi que l'inscription au budget primitif 2023 la somme de 300 000 € en autorisation d'engagement annuelle de **100 000 €** (2023, 2024 et 2025) sur le budget de la Collectivité de Corse
- Ces crédits sont inscrits au budget de la Collectivité de Corse, programme 5212 / chapitre 934 / fonction 93411 / compte 6514 et feront l'objet d'une autorisation d'engagement à compter du BP 2023.
- De m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir, tels que la convention de financement triennale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.